



Regroupement familiale et droits des étrangers

Par **gregos31_old**, le **16/10/2007** à **16:59**

bjr,je me suis marié avec marocaine le 19 08 07 et je suis francais.ma femme est venu avec un visa court séjour et nous nous sommes mariés en situation régulière.la préfecture é la mairie nous en dit qu'elle devait repartir une fois son visa expire et qu'elle devait demander un visa en vu de rejoindre son mari.chose qu'elle a faite le 31 aout.depuis nous n'avons pas de réponse pour le visa.on ne sait même pas combien de temps ca va durer.parce que a la mairie ils nous avez dit que ca se ferait tout de suite vu qu'elle a le livret de famille et que la préfecture nous avez dit qu'on ne pouvait pas faire de regrouement sur place.pouvez vous m'aiguiller svp ou me dire ce que je devrais faire pour accélérer les choses.je vous remerci d'avance.